

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, MARTIN Jean-Pierre, DORN Delphine, L'HOSTIS Stéphanie, LE TROUHER Erwan, EZANIC Jean-Louis, LE DÉVÉHAT Yannick, LE LIBOUX Claude, JOUAN Isabelle, HOUEIX Magali, ROBIN Evelyne, ELLIAS Claude.

Étaient absents : M. MORAUT Philippe (excusé), Mme DETLOF-CHAPUT Stéphanie.

### LOTISSEMENT « LES HAUTS DE BELLEVUE » VALIDATION DE L'APPEL D'OFFRES DES TRAVAUX DE VIABILISATION

Monsieur le Maire donne connaissance des offres retenues par la commission d'appel d'offres qui sont les suivantes :

- **Lot n° 1** – Terrassement – Voirie – Réseau eaux pluviales : **234 988.45 € HT**, soit **281 046.18 € TTC** et qui se décompose comme suit :

➤ Tranche Ferme	141 735.05 €
➤ Tranche conditionnelle 1	13 146.60 €
➤ Tranche conditionnelle 2	42 051.60 €
➤ Tranche conditionnelle 3	38 055.20 €

attribué à l'Entreprise BRULÉ WEICKERT, offre la mieux disante,

- **Lot n° 2** – Réseaux eaux usées : **42 380.00 € HT**, soit **50 686.48 € TTC** et qui se décompose comme suit :

➤ Tranche Ferme	25 510.00 €
➤ Tranche conditionnelle 2	16 870.00 €

attribué à l'Entreprise BRULÉ WEICKERT, offre la mieux disante,

- **Lot n° 3** – Réseau téléphone : **12 413.00 € HT**, soit **14 845.95 € TTC** et qui se décompose comme suit :

➤ Tranche Ferme	7 695.00 €
➤ Tranche conditionnelle 2	4 718.00 €

attribué à l'Entreprise BRULÉ WEICKERT, offre la mieux disante,

- **Lot n° 4** – Espaces verts mobilier : **Lot déclaré infructueux** en raison de la réponse d'un seul candidat.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer les marchés des lots 1, 2 et 3 à l'entreprise BRULÉ WEICKERT et de relancer une consultation pour le lot n° 4 – Espaces verts mobilier.

### RÉALISATION DE PANNEAUX POUR LA COMMUNICATION :

Le conseil municipal décide de passer commande de 4 panneaux pour le lotissement des Hauts de Bellevue qui seront apposer aux lieux-dits Lann er Frost et Lann Sarre, d'en placer un sous la Halle marchande et d'apposer l'autre à l'entrée du nouveau lotissement.

### VALIDATION DE L'APPEL D'OFFRES DU BUREAU D'ÉTUDES CHARGÉ DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision du 20 août 2009 de réaliser l'inventaire des zones humides de la commune.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 septembre pour l'ouverture des enveloppes et l'attribution du marché.

Le Maire donne connaissance des offres et de celle retenue par la commission d'appel d'offres qui est la suivante :

- **Inventaire des zones humides de la commune attribué au Cabinet D2L BETALI pour 8000.00 € HT, soit 9568.00 €, offre la mieux disante.**

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à l'entreprise D2L BETALI.

### **SALLE POLYVALENTE :**

#### **RÉOUVERTURE DE LA SALLE :**

Monsieur le Maire fait savoir que les travaux de rénovation de la cuisine de la salle polyvalente sont presque achevés. La salle pourra être mise en service début octobre.

Un règlement d'utilisation sera établi et devra être accepté, par tout locataire, avant remise des clés.

#### **COMMISSION DE SÉCURITÉ :**

Monsieur le Maire fait savoir que la commission de sécurité s'est réunie mercredi 25 septembre. Un avis favorable a été émis sur l'ouverture de la cuisine, sous réserve de la remise de quelques documents.

En ce qui concerne la salle, la commission se réunira fin octobre, début novembre et des travaux devront impérativement être faits pour obtenir un avis favorable, à savoir :

- les blocs de sécurité devront être fonctionnels,
- l'alarme incendie devra être remise en service.

#### **TARIFS DE LOCATION – Révision :**

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que les tarifs de location de la salle polyvalente n'ont pas été revus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de modifier comme suit les tarifs de location de la salle polyvalente, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

#### **RÉUNION OU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

- |                           |         |
|---------------------------|---------|
| ✓ Associations de GUERN   | Gratuit |
| ✓ Associations extérieure | 80 €    |
| ✓ Particuliers de GUERN   | 40 €    |
| ✓ Autres                  | 80 €    |

#### **CONFÉRENCES – EXPOSITIONS**

Gratuit

#### **VENTE**

170 €

#### **VIN D'HONNEUR**

- |                         |         |
|-------------------------|---------|
| ✓ Associations de GUERN | Gratuit |
| ✓ Particuliers de GUERN | 80 €    |
| ✓ Extérieurs à GUERN    | 120 €   |

#### **BAL ET FEST NOZ (sans cuisine)**

- |                         |       |
|-------------------------|-------|
| ✓ Associations de GUERN | 130 € |
| ✓ Particuliers de GUERN | 150 € |
| ✓ Extérieurs à GUERN    | 180 € |

#### **BANQUET BAL ET FEST NOZ (avec cuisine)**

- |                         |       |
|-------------------------|-------|
| ✓ Associations de GUERN | 180 € |
| ✓ Particuliers de GUERN | 220 € |
| ✓ Extérieurs à GUERN    | 330 € |

#### **BUFFET CAMPAGNARD OU BARBECUE**

##### **Buffet froid**

- |                         |       |
|-------------------------|-------|
| ✓ Associations de GUERN | 100 € |
| ✓ Particuliers de GUERN | 130 € |
| ✓ Extérieurs à GUERN    | 150 € |

### Buffet chaud

- ✓ Associations de GUERN 120 €
- ✓ Particuliers de GUERN 180 €
- ✓ Extérieurs à GUERN 200 €

### MARIAGE (2 jours)

- ✓ Particuliers de GUERN 350 €
- ✓ Extérieurs à GUERN 450 €

### CONCOURS DE CARTES

- ✓ Associations de GUERN 50 €
- ✓ Associations extérieures 100 €

### CONCOURS DE PLAY STATION

60 €

### LOTO

- ✓ Associations de GUERN 200 €
- ✓ Extérieurs à GUERN 300 €

SPECTACLES (concerts, théâtre, cinéma) 100 €

GOUTER 3ème âge 60 €

### ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES (dances, gymnastique ...)

- ✓ Associations de GUERN 110 €
- ✓ Extérieurs à GUERN 130 €

Forfait pour répétitions et soirées théâtrales (par pièce) 120 €

Caution 200 € - Arrhe 50 % du montant de la réservation. Si une annulation intervient dans les 2 mois précédents la location, les arrhes seront encaissées, sauf pour une raison valable.

0.20 € par couvert pour repas, mariage, buffet, barbecue ou banquet.

### INAUGURATION :

Le conseil municipal décide d'organiser une inauguration le samedi 10 octobre à 11 h. La population guernate est conviée à cette inauguration.

### DEMANDE DU CLUB DES RETRAITÉS :

Madame JOUAN Isabelle fait savoir que le club du 3<sup>ème</sup> âge lui a présenté une demande de gratuité de la salle pour un des 3 bals.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas accorder de gratuité.

### MAGAZINE DE GUERN :

Monsieur le Maire rappelle que tous les articles pour le magazine de fin d'année devront être déposés en Mairie pour le 10 novembre 2009, dernier délai.

### DISTRIBUTION DES COMPOSTEURS :

Monsieur le Maire fait savoir que PONTIVY COMMUNAUTÉ a décidé d'acheter 9000 composteurs qui seront distribués sur chaque commune aux administrés de la communauté.

La distribution à GUERN est prévue le vendredi 27 novembre de 17 h à 19 h 30.

### RENOUVELLEMENT CONTRAT PRESTATION DE SERVICES – ANALYSES PLATS CUISINÉS :

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler, auprès du Laboratoire départemental d'analyses du Morbihan, le contrat d'analyses des plats cuisinés du restaurant scolaire.

Le coût de ce service s'élève à 507.35 € HT, soit 606,79 € TTC pour une année.

## **TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS :**

Monsieur le Maire fait savoir que M. VERNUS Jean-Marc, utilise la salle des associations depuis quelques mois pour donner des cours de peinture.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'appliquer un tarif de location qui s'élèvera à :

- 60 € pour l'année 2009,
- 80 € pour l'année 2010 (créneau horaire plus important).

## **MAITRISE ŒUVRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE PONTERRE :**

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 25 septembre 2008 validant la réalisation de travaux pour la rénovation du réseau d'assainissement se situant entre le 37 rue de l'Étang et Ponterre.

2 bureaux d'études ont été consultés, à savoir :

- Le cabinet D2L BETALI de SENÉ
- NICOLAS Associés de PONTIVY.

L'offre du cabinet D2L s'élève à 3200.00 € TTC (offre la moins disante).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le Cabinet D2L BETALI et demande que les études et travaux soient réalisés dans les meilleurs délais.

## **SOUTIEN À LA MOBILISATION DU MONDE AGRICOLE :**

Le conseil municipal décide, a 12 voix pour et 1 abstention, de voter la motion de soutien suivante :

*« Le Conseil municipal de GUERN réuni le jeudi 24 septembre, apporte son soutien au mouvement des producteurs laitiers et espère que ce mouvement du désespoir qui consiste à jeter sa propre production leur permettra d'obtenir des accords sur des prix justes et vivables ».*

## **MOUVEMENT DE LA POSTE :**

Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal annoncent que la commune participe à la consultation nationale sur le projet de privatisation de la poste. Une urne et des bulletins de vote sont à la disposition du public pendant les heures d'ouverture de la Mairie. Cette consultation nationale se déroule du lundi 28 septembre au samedi 3 octobre 12 h.

## **TRAIL :**

Monsieur LE TROUHER fait savoir qu'il a été contacté par M. Philippe EHOUARNE, Président de l'association challenge nature Armor-Argoat qui projette d'organiser un ultra trail (course nature longue distance) le samedi 15 mai 2010, via les chemins de randonnées. Le départ se fera de Quelven à 5 h du matin pour une arrivée à CLOHARS CARNOET (29) le samedi soir, ce qui représentera un parcours de 115 kilomètres.

## **GUERN ACTUS DE NOVEMBRE :**

Les articles pour le Guern Actus de début novembre sont à déposer pour le 21 octobre.